

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 juin 2022 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 17 h 00.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

EST ABSENTE

Manon Paquin Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Entente et servitude - 9167-8979 Québec inc.
3. Loisirs et culture
 - 3.1. Demande d'aide financière - Bibliothèque - Programme Aide au développement des infrastructures culturelles
4. Règlements
 - 4.1. Règlement 763 sur le contrôle des animaux
5. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 17 h 10.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2022-06-200

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2022.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour la dépense envisagée par le point 2.1.

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2022-06-201

2.1. ENTENTE ET SERVITUDE - 9167-8979 QUÉBEC INC.

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc appartenant à la Municipalité traverse une partie du lot 2 989 901 appartenant à l'entreprise Le Village suisse inc. et que celle-ci doit être remplacée ;

ATTENDU QU'il n'existe aucune servitude qui encadre les droits et obligations des parties relativement à cette conduite, y compris les modalités de son remplacement ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent régulariser cette situation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER l'entente datée du 3 juin 2022 ;

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET la directrice générale ou le directeur du service juridique tout document pour donner effet à la présente résolution, y compris tout acte de servitude prévue à l'entente ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 2 000 \$ à même le Règlement d'emprunt 754.

ADOPTÉE

3. LOISIRS ET CULTURE

2022-06-202

3.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - BIBLIOTHÈQUE - PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de nouvelle bibliothèque estimé à 3 443 113 \$;

ATTENDU QUE le Ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière ;

ATTENDU QUE la bibliothèque offre présentement 24 heures d'ouverture par semaine et que les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec mentionnent un minimum de 30 heures d'ouverture par semaine, pour atteindre le niveau « bon », et que l'atteinte de ce niveau est requise lors d'un projet de présentation d'une bonification de l'offre de service en bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE DÉPOSER une demande d'aide financière de 1 308 300 \$ dans cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de nouvelle bibliothèque ;

DE MANDATER la directrice générale ou la directrice du service Loisirs et culture à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir ;

DE HAUSSER le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque à 30 heures par semaine dès la fin du projet ;

D'ASSUMER une part estimée à un minimum de 2 134 813 \$ dans la réalisation du projet ;

D'ASSUMER le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels ;

D'ASSUMER toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet ;

D'AUTORISER la directrice du service Loisirs et culture à signer tout document en lien avec cette demande.

Le conseiller Stéphane Schwab demande le vote sur la proposition :

Votent en faveur : Jean-François Giasson, Carl De Montigny et Guy Séguin.

Votent en défaveur : Stéphane Schwab et Christian Lachaine.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

4. RÈGLEMENTS

2022-06-203

4.1. RÈGLEMENT 763 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022 et que le projet de *Règlement 763 concernant le contrôle des animaux* a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 763.

ADOPTÉE

2022-06-204

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Schwab

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 20 juin 2022 à 17 h 26.

ADOPTÉE

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière

POUR ADOPTION